



## Enfant mineur voulant vivre chez son amie majeure

Par **nanou40**, le **23/01/2013 à 14:02**

bonjour, mon enfant âgée de 17 ans veut aller vivre chez son amie qui est majeure, en a-t-il le droit? auront-ils droit à l'allocation logement, en sachant que mon fils est en apprentissage et que son amie travaille, en vous remerciant par avance

Par **cocotte1003**, le **23/01/2013 à 18:24**

Bonjour, votre fils étant mineur, c'est à vous de prendre une décision sur son lieu d'habitation. Votre fils sera rattaché à son nouveau foyer pour tout ce qui est allocation (allocation logement compris). La CAF a mis à disposition un site pour faire une évaluation du montant de l'allocation logement en fonction des revenus. Sachez bien toutefois que votre fils restera sous votre responsabilité et que votre obligation alimentaire demeure tant qu'il n'est pas autonome financièrement, cordialement